



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
5 juillet 2024
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2024

10 et 11 septembre 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes

Résumé

Le présent rapport donne suite aux décisions du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) relatives au dialogue structuré sur le financement de l'Entité, dont la plus récente est la décision 2023/9. Il s'inscrit dans le cadre du dialogue continu sur le financement des résultats du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes, l'objectif général étant de faire en sorte que les budgets intégrés approuvés par le Conseil d'administration soient entièrement financés afin de garantir la pleine application du Plan stratégique d'ONU-Femmes.

En 2023, le total des produits d'ONU-Femmes a atteint 586,4 millions de dollars, soit une augmentation de 4,7 % (559,8 millions de dollars en 2022)¹. Les ressources ordinaires ont augmenté de 7 %, pour atteindre un montant de 164,08 millions de dollars (153,3 millions en 2022) et les autres ressources ont augmenté de 1,5 %, pour atteindre un montant de 388,3 millions de dollars (382,7 millions en 2022), les contributions statutaires et les produits divers constituant le reste des fonds. L'écart entre les ressources ordinaires effectivement reçues et le montant inscrit au budget intégré pour 2023 s'est établi à 36 millions de dollars. Le montant des contributions versées au titre des autres ressources a dépassé le montant des projections budgétaires pour la cinquième année consécutive.

Les éléments du projet de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section VI du présent rapport.

¹ Les données financières tiennent compte de la comptabilisation des produits conformément aux comptes de gestion (et à la politique de gestion des produits). Les chiffres figurant dans les graphiques et les tableaux du présent rapport ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs éléments.



I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur la situation financière d'ONU-Femmes à mi-parcours de son Plan stratégique 2022-2025. Cette mise à jour fait suite à la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale, qui demande à ONU-Femmes et à son Conseil d'administration de tenir des dialogues structurés sur le financement afin de chercher des moyens d'obtenir des ressources adéquates, souples et prévisibles et de tirer le plus grand parti des ressources disponibles.

2. Les dialogues structurés sont essentiels pour qu'ONU-Femmes et les États membres puissent examiner les répercussions des tendances du financement multilatéral sur le système des Nations Unies pour le développement, comprendre les besoins de financement liés au mandat d'ONU-Femmes et échanger des points de vue pour mieux tirer parti des partenariats et des financements à l'appui des activités menées par l'Entité en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Dans sa décision 2023/9, le Conseil d'administration encourage ONU-Femmes à s'engager davantage dans un dialogue structuré avec les États membres en vue de surveiller, d'évaluer et de suivre le niveau de financement qu'elle perçoit, y compris celui de ses ressources ordinaires, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources allouées pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025.

3. Dans le même temps, la plateforme de dialogue sur le financement a encouragé le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes à collaborer afin de mener des analyses et des activités communes de plaidoyer, à mieux comprendre la comparabilité des tendances en matière de financement et à harmoniser leurs approches du pacte de financement et des rapports sur le dialogue sur le financement.

4. En 2023, 193 partenaires ont généreusement contribué à hauteur de 562,87 millions de dollars à ONU-Femmes, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2022 (545,4 millions de dollars). L'augmentation du total des produits des contributions en 2023 fait suite à une diminution de 1,9 % entre 2021 et 2022, mais, avant cela, ONU-Femmes avait connu sept années consécutives d'augmentation des contributions en glissement annuel. En 2023, les ressources ordinaires ont augmenté de 7 %, pour atteindre 164,1 millions de dollars². Cette augmentation tient en partie à des taux de change avantageux. Les contributions au titre des autres ressources, d'un montant de 388,3 millions de dollars, sont restées relativement stables en 2023, avec une augmentation de 1,5 % par rapport à 2022 (382,7 millions de dollars). Il s'agit de la troisième fois dans l'histoire d'ONU-Femmes que la croissance des ressources ordinaires dépasse celle des autres ressources.

Environnement de financement de l'égalité des genres

5. En 2023, l'aide publique au développement (APD) a augmenté de 1,8 % en valeur réelle par rapport à 2022, principalement en raison de l'aide fournie à l'Ukraine, de l'aide humanitaire et des contributions aux organisations internationales³. Malgré l'amélioration de l'efficacité, de la cohérence, de la transparence et de la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement, qui est mieux à même d'offrir des solutions intégrées à l'échelle du système, le financement du système des Nations Unies pour le développement reste un sujet de préoccupation majeur. En 2023, 71 % des ressources destinées aux activités de développement ont été préaffectées selon des critères stricts à des projets

² Dont 1,4 million de dollars de contributions en nature.

³ OCDE, *Augmentation de l'aide publique au développement en 2023 avec un soutien accru à l'Ukraine et aux besoins humanitaires*.

spécifiques, tandis que seules 18,3 % (21,4 % en 2022) ont été fournies sous forme de ressources ordinaires, ce qui se situe en deçà du seuil de 30 % fixé dans le pacte de financement⁴. Dans ce contexte, les investissements globaux du système des Nations Unies pour le développement en faveur de l'égalité des genres sont limités et inadéquats.

6. Seuls 3 % des 57,6 milliards de dollars de dépenses liées aux objectifs de développement durable des Nations Unies sont rattachés à l'objectif n° 5 relatif à l'égalité des genres. Les pratiques d'investissement du système des Nations Unies pour le développement en faveur de l'égalité des genres reflètent les tendances générales de l'aide publique au développement, à savoir que seule 4 % de l'APD bilatérale disponible a été consacrée à des programmes dont l'objectif principal était l'égalité des genres entre 2021 et 2022, période la plus récente pour laquelle des données sont disponibles⁵.

7. Le financement restreint de l'égalité des genres a des répercussions sur les progrès globaux réalisés dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 5, seuls deux indicateurs et sous-indicateurs étant proches de la cible, huit modérément éloignés et quatre très éloignés⁶.

8. Des mesures concrètes doivent être prises pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif n° 5, et celles-ci doivent être assorties d'investissements appropriés et suffisants en faveur de l'égalité des genres aux niveaux national, régional et mondial. Le Plan stratégique 2022-2025 est la feuille de route de l'Entité lui permettant d'appuyer la réalisation de l'objectif n° 5, et notamment de faire progresser les droits des femmes et de s'attaquer aux barrières structurelles à l'autonomisation des femmes et aux obstacles à l'égalité des genres.

9. Le récent examen à mi-parcours du Plan stratégique a souligné l'importance d'un financement souple et à long terme pour permettre à l'Entité d'exécuter son mandat. Pour appuyer la mise en œuvre de ce plan, et conformément à sa stratégie relative aux partenariats publics et à la mobilisation des ressources (2023-2025) et à sa stratégie de mobilisation du secteur privé (2023-2025), ONU-Femmes se concentre sur l'augmentation du financement souple au titre des autres ressources, le renforcement de la participation à des fonds de financement communs en vue d'une programmation intégrée, et l'élargissement et le renforcement des partenariats multipartites et des ressources en faveur de l'égalité des genres.

10. ONU-Femmes continue de s'efforcer de rééquilibrer le ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources, conformément à son mandat, tout en s'attachant à augmenter la proportion des autres ressources souples et prévisibles afin de disposer d'une base de financement préaffecté qui lui permette d'être plus efficace et plus stratégique, de mieux planifier et de répondre avec davantage de souplesse aux priorités émergentes et aux situations d'urgence. Les défis mondiaux exigent une collaboration et une coordination efficaces dans les domaines étroitement liés que sont l'action humanitaire, le développement et la paix. Le recours aux ressources ordinaires et à d'autres financements souples permet à l'Entité de s'adapter à l'évolution de la situation.

⁴ Conseil économique et social, rapport du Secrétaire général. *Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*. A/79/72/-E/2024/12, 19 avril 2024.

⁵ OCDE, *ODA for gender equality 2011-2022* (Aide publique au développement en faveur de l'égalité des genres, 2011-2022).

⁶ Conseil économique et social, rapport du Secrétaire général. *Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*. A/79/72/-E/2024/12, 19 avril 2024.

Résultats du financement du Plan stratégique d'ONU-Femmes

11. Grâce aux contributions de ses partenaires, ONU-Femmes a aidé 99 pays et territoires à obtenir en 2023 des résultats dans les quatre domaines d'action de son Plan stratégique 2022-2025. Ces investissements ont contribué à l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde entier.

12. Grâce aux efforts déployés en 2022 et en 2023, 2,8 milliards de femmes et de filles dans 78 pays bénéficient désormais d'un environnement législatif et politique plus favorable. Quelque 82 pays ont renforcé les processus, les lignes directrices ou les mécanismes nationaux favorables à l'égalité des genres, y compris les examens nationaux tenant compte des questions de genre, les évaluations du financement et les processus de consolidation de la paix où toutes les parties sont représentées. En outre, plus de 13 600 organisations partenaires réparties dans 92 pays ont renforcé leurs capacités à protéger les droits des femmes, notamment en fournissant des biens, des services et des ressources de qualité aux femmes dans les situations humanitaires et les contextes de développement. Dans 73 pays, 431 services, produits, initiatives et outils tenant compte des questions de genre ont été créés ou mis en œuvre, notamment des mécanismes de financement novateurs, des initiatives multipartites et des plateformes de diffusion de statistiques genrées⁷.

13. Avec l'appui d'ONU-Femmes, plus de 9,5 millions de femmes dans 79 pays, dont de nombreuses rescapées de la violence, des déplacées et des réfugiées, ont eu accès à des informations, des biens, des ressources ou des services. Par exemple, en 2023, les ressources ordinaires ont permis à l'Entité d'intégrer les questions de genre dans l'action menée en réponse aux tremblements de terre en Türkiye. En collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de développement, ONU-Femmes a intégré les droits, les priorités et les besoins des femmes et des filles dans les interventions menées en réponse au tremblement de terre, en tenant compte des différentes répercussions de la crise sur elles et en mobilisant 2,2 millions de dollars supplémentaires pour soutenir les besoins à plus long terme des femmes.

II. Nouveau pacte de financement

14. Le pacte de financement conclu en 2019 ([A/74/73/Add.1](#)) fournit des orientations stratégiques concernant les dialogues d'ONU-Femmes avec son Conseil d'administration en matière de financement. Il est ancré sur la nécessité, communément admise, d'une refonte du mécanisme de financement, condition requise pour permettre aux Nations Unies d'accompagner efficacement la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030, et vise à réorienter le financement vers des ressources de meilleure qualité qui permettraient aux Nations Unies de répondre de manière intégrée et dynamique, et avec la souplesse voulue, aux attentes et aux priorités des États Membres, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce processus devrait être sous-tendu par des mesures spécifiques visant à instaurer la confiance entre les États Membres et les entités du système des Nations Unies pour le développement et à renforcer les arguments en faveur de ces modalités de financement fondées sur un système plus collaboratif, plus efficace, plus efficient, plus transparent et plus responsable⁸.

⁷ Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés dans le cadre du Plan stratégique 2022-2025, y compris l'examen à mi-parcours du Plan. [UNW/2024/2](#), 16 avril 2024.

⁸ Conseil économique et social, rapport du Secrétaire général. *Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de*

15. Cinq ans après son adoption, les progrès accomplis dans la réalisation des engagements et des objectifs du pacte de financement ont été inégaux. Comme l'a récemment indiqué le Secrétaire général, il reste très difficile pour le système des Nations Unies pour le développement d'obtenir un financement de qualité. Le nouveau pacte de financement a été élaboré dans une optique plus stratégique et moins technique. Il vise à attirer des décideurs de haut niveau et à promouvoir la sensibilisation et le soutien au niveau national et au sein des entités des Nations Unies. Le pacte donne la priorité à la recherche d'un équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources et souligne la nécessité pour le système des Nations Unies de mieux rendre compte des résultats obtenus⁹.

16. En 2023, ONU-Femmes a de nouveau atteint ou dépassé les 15 cibles associées aux indicateurs évalués pour les huit engagements exigeant l'établissement d'un rapport propre à chaque entité, comme indiqué à l'annexe A et à l'annexe B du présent rapport. L'Entité est déterminée à fournir à ses partenaires des données financières et des données relatives aux programmes de qualité et en temps voulu. Les améliorations continues apportées au portail de la transparence ont permis notamment de visualiser les résultats au regard du Plan stratégique et les données relatives à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles. ONU-Femmes a obtenu une opinion sans réserve pour la douzième fois ; elle a atteint les objectifs fixés concernant les recommandations issues des audits internes et externes et amélioré les résultats de sa politique et de son cadre de gestion des risques. Bien que le passage à un nouveau progiciel de gestion intégrée ait entraîné une baisse d'un point de pourcentage de la note obtenue par ONU-Femmes dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, qui est passée à 87 en 2023, des mesures sont prises pour inverser cette tendance à l'avenir. La visibilité des ressources ordinaires reste une priorité. À l'échelle du système, après l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat en 2022 du marqueur pour l'égalité des genres, une norme pour la communication des données du système des Nations Unies défendue par ONU-Femmes, 38 entités des Nations Unies ont adopté cette norme et 28 entités l'ont utilisée en 2023¹⁰ dans leurs rapports d'activité destinés à l'Organisation de coopération et de développement économiques et à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

17. En 2023, les États membres ont pleinement respecté 50 % des engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du pacte de financement conclu avec ONU-Femmes, 11 % des engagements étant en cours de réalisation et 39 % ayant enregistré des progrès lents ou limités. Alors qu'un nouveau pacte de financement entre en vigueur, le système des Nations Unies et les États membres doivent s'attaquer de concert aux facteurs politiques, économiques, stratégiques et systémiques du désinvestissement des ressources ordinaires, et appuyer de meilleurs arguments commerciaux en faveur des investissements publics dans les ressources ordinaires. Cette perspective qui s'offre aux entités des Nations Unies est la meilleure pour faire plus avec moins, assurer leur efficacité et leur efficacité, et obtenir des résultats de manière concertée.

développement du système des Nations Unies : financement du système des Nations Unies pour le développement. [A/79/72/Add.1-E/2024/12/Add.1](#), 8 avril 2024.

⁹ Ibid.

¹⁰ Conseil économique et social, rapport du Secrétaire général. *Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*. [A/79/72/-E/2024/12](#), 19 avril 2024.

III. Mobilisation de ressources à l'appui du plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes¹¹

18. Les contributions versées à ONU-Femmes correspondent à trois types de produits : 1) les contributions statutaires ; 2) les ressources ordinaires, ou ressources de base ; 3) les autres ressources, également appelées « ressources autres que les ressources de base ». L'Entité reçoit des « produits divers » provenant notamment de ses placements et des opérations avec contrepartie directe.

19. Pour permettre à ONU-Femmes de s'acquitter de son mandat, le Conseil d'administration a approuvé un objectif de 1,702 milliard de dollars de recettes dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2022-2025. Cette estimation sur quatre ans est affinée au cours de la période couverte par le plan stratégique¹². En 2023, ONU-Femmes a mis en place un Comité d'allocation budgétaire pour informer et fournir des recommandations sur la planification et l'allocation des ressources, y compris pour évaluer les priorités stratégiques et les critères de financement du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et du budget institutionnel.

20. L'objectif fixé en matière de ressources ordinaires dans le projet de budget intégré pour la période 2022-2023 est une croissance nulle (soit 200 millions de dollars par an) et de 5 % pour les ressources autres que les ressources ordinaires (soit 300 millions de dollars par an). L'objectif de 500 millions de dollars de recettes totales au titre des contributions pour 2023 repose sur 40 % de ressources ordinaires et 60 % d'autres ressources¹³.

21. En 2023, les produits se sont répartis comme suit : 10,47 millions de dollars de ressources statutaires ; 164,08 millions de dollars de ressources ordinaires ; 388,32 millions de dollars d'autres ressources ; 23,6 millions de dollars de produits divers.

Tableau 1
Produits d'ONU-Femmes, 2018-2023

(En millions de dollars des États-Unis)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ressources statutaires	8,0	10,2	9,7	10,1	9,4	10,4
Ressources ordinaires	149,0	143,0	165,8	165,1	153,3	164,1
Autres ressources	235,3	357,5	373,2	381,2	382,7	388,3
Produits divers	12,4	16,9	15,3	14,1	14,4	23,6
Total des produits	404,7	527,4	563,9	570,4	559,8	586,4
Croissance annuelle (pourcentage)		+30 %	+7 %	+1 %	-2 %	+4,7 %

¹¹ Aux fins du présent rapport, les montants des produits ont été calculés selon les modalités de comptabilisation relatives aux comptes de gestion, ce qui permet de faciliter la comparaison avec le budget intégré. Les produits sont enregistrés et communiqués conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière portant sur les contributions, le calendrier des paiements ou les objectifs d'étape. À ne pas confondre avec la comptabilisation des produits au titre des états financiers.

¹² Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources d'ONU-Femmes, qui couvre la période de quatre ans allant de 2022 à 2025, est assorti d'un objectif indicatif qui est affiné et ajusté en fonction de l'évolution de la situation en matière de financement, tel que présenté dans les budgets intégrés des exercices biennaux 2022-2023 et 2024-2025.

¹³ Le projet de budget intégré pour 2022-2023 est présenté selon la méthode harmonisée convenue avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. Les objectifs de ressources ont été définis en 2020 à partir d'une analyse de l'environnement et des tendances de financement de l'époque.

22. En 2022, les 10,4 millions de dollars de contributions statutaires allouées à ONU-Femmes au titre du budget ordinaire de l'ONU et selon les modalités approuvées par l'Assemblée générale ont représenté 1,8 % du total des produits de l'Entité. ONU-Femmes est restée l'entité bénéficiaire qui a reçu le montant de contributions statutaires parmi les moins élevés¹⁴, soit 0,07 % des contributions statutaires à l'échelle du système en 2022.

23. Les ressources ordinaires sont des contributions volontaires reçues sans restriction. Elles sont le canal de financement à disposition des partenaires fournisseurs de ressources le plus souple et de la plus haute qualité, et constituent le fondement des activités menées par ONU-Femmes en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes partout dans le monde. Les ressources ordinaires sont primordiales pour la capacité opérationnelle et la présence d'ONU-Femmes aux niveaux mondial, régional et national, car elles soutiennent des fonctions institutionnelles essentielles¹⁵ tout en tirant parti d'autres ressources. Les fonctions normatives et de coordination d'ONU-Femmes, qui se prêtent moins aux contributions préaffectées à des projets, dépendent fortement des ressources ordinaires.

24. En 2023, le montant des ressources ordinaires a été inférieur de 35,9 millions de dollars au montant établi dans le projet de budget intégré (200 millions de dollars), contre 46,7 millions, 35,0 millions et 34,0 millions de dollars en 2022, 2021 et en 2020 respectivement. Les 164,1 millions de dollars mobilisés représentent une augmentation de 10,8 millions de dollars, soit 7 %, par rapport à 2022.

25. Les Gouvernements allemand, américain, danois, finlandais et suisse ont été les cinq principaux contributeurs de ressources ordinaires en 2023, chacun ayant versé 10 millions de dollars ou plus à l'Entité, et l'Allemagne, principal contributeur, ayant fourni 28,3 millions de dollars, ce qui constitue la première fois qu'un partenaire attribue un montant supérieur à la barre des 20 millions de dollars.

Tableau 2

Dix principaux partenaires de financement des ressources ordinaires d'ONU-Femmes, 2023

<i>Classement</i>	<i>Partenaire de financement</i>	<i>Montant</i>
1.	Allemagne	28 343 371
2.	Finlande	19 313 305
3.	Suisse	17 505 470
4.	États-Unis d'Amérique	12 000 000
5.	Danemark	11 033 638
6.	Norvège	9 657 231
7.	Suède	8 721 776
8.	Royaume-Uni	7 616 320
9.	Australie	5 356 873
10.	Canada	4 720 983

¹⁴ Aux côtés de l'Autorité internationale des fonds marins et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

¹⁵ Telles que le leadership, la représentation, l'assurance indépendante, la direction stratégique et la direction des programmes, les obligations opérationnelles et fiduciaires, la communication institutionnelle, la mobilisation de ressources, les relations extérieures et la sécurité de l'organisation.

26. ONU-Femmes encourage les États membres à faire montre de leur engagement à l'égard du mandat de l'Entité en contribuant aux ressources ordinaires en début d'année, ce qui permet d'apporter un soutien à l'ensemble de l'organisation et d'obtenir un retour sur investissement optimal.

27. Les ressources autres que les ressources de base agissent en synergie avec les ressources ordinaires en ce qu'elles permettent de soutenir des programmes et des activités spécifiques, d'intensifier les interventions financées au moyen des ressources ordinaires, de renforcer les capacités dans les pays et d'étendre et de reproduire les meilleures pratiques. ONU-Femmes a connu des augmentations en glissement annuel du montant des autres ressources collectées entre 2012 et 2023. En 2023, le montant mobilisé de 388,3 millions de dollars versé au titre des autres ressources a dépassé de 88,3 millions de dollars le montant inscrit au budget intégré (300 millions de dollars). Les cinq principaux gouvernements ayant contribué aux autres ressources sont ceux de la Suède, de la Norvège, de l'Australie, du Japon et du Canada. Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires a été le principal partenaire financier pour les autres ressources, tandis que la Commission européenne (y compris le financement reçu au titre de l'initiative Spotlight) a été le troisième partenaire financier le plus important.

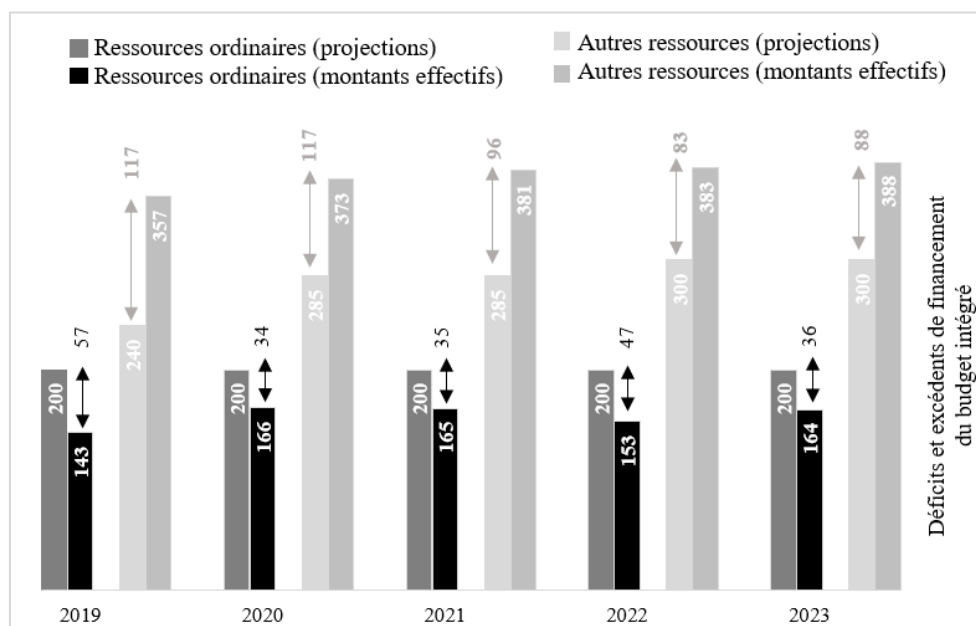
Tableau 3

Dix principaux partenaires de financement des autres ressources d'ONU-Femmes, 2023

<i>Classement</i>	<i>Partenaire de financement</i>	<i>Montant</i>
1.	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires	51 942 943
2.	Suède	42 512 935
3.	Commission européenne (y compris Initiative Spotlight)	32 520 573
4.	Norvège	21 282 442
5.	Australie	17 076 465
6.	Japon	16 977 686
7.	Fonds pour la consolidation de la paix (fonds d'affectation spéciale pluripartitaire)	16 288 368
8.	Canada	15 937 674
9.	Finlande	12 723 129
10.	Allemagne	11 485 725

Figure I
Déficits et excédents de financement des ressources ordinaires et des autres ressources (2019-2023)

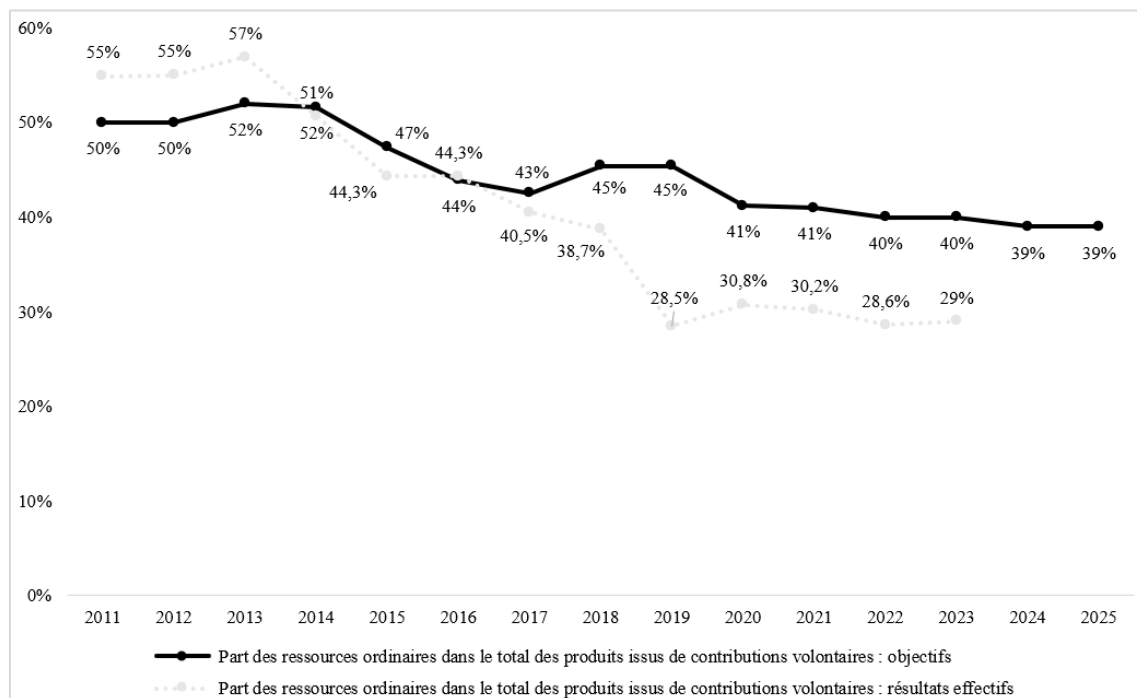
(En millions de dollars des États-Unis)



28. L'objectif défini pour 2023 dans le budget intégré était de recevoir 40 % des produits sous forme de ressources ordinaires, les autres ressources formant les 60 % restants. La part des ressources ordinaires effectivement reçues par rapport aux ressources totales reçues en 2023 était de 29 % (28 % en 2022 et 55 % en 2011 lors de la création d'ONU-Femmes), ce qui est inférieur au seuil de 30 % fixé dans le pacte de financement.

29. Tout en tenant compte du contexte difficile de la collecte de ressources ordinaires, les projections pour l'exercice 2022-2023 figurant dans le budget intégré ont été ajustées à une répartition 40-60 entre les ressources ordinaires et les autres ressources pour refléter les exigences de financement particulières d'ONU-Femmes.

Figure II
Part des ressources ordinaires dans le total des produits issus de contributions volontaires : objectifs et résultats effectifs (2011-2025)



30. Le seuil de 30 % fixé dans le pacte de financement, qui a été atteint en 2020 et en 2021, ne l'a pas été en 2022 ni en 2023, le ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources étant tombé à 28,6 % et 29 % respectivement. Les ressources ordinaires doivent atteindre au moins 40 % pour que le financement d'ONU-Femmes soit compatible avec ses mandats d'appui à l'établissement de normes et de coordination du système des Nations Unies, qui sont principalement honorés grâce aux ressources ordinaires. Dans le cadre de son mandat, l'Entité intervient au cœur du système des Nations Unies et joue un rôle de défenseuse, de rassembleuse, d'influenceuse et de motrice de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

31. Par exemple, en 2023, conformément à son rôle de coordonnatrice du système des Nations Unies et au moyen de ses ressources ordinaires, l'Entité a :

- contribué à multiplier par 10 le nombre d'équipes de pays des Nations Unies mettant en œuvre le plan d'action à l'échelle du système sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes par rapport à 2018 ;
- dirigé l'élaboration d'une version révisée des orientations relatives aux marqueurs de l'égalité des genres à l'intention des équipes de pays des Nations Unies ;
- mis à jour des indicateurs de résultats sur l'égalité des genres de la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action ;
- participé à l'élaboration d'une formation en ligne à l'intention du Secrétariat des Nations Unies concernant l'application du marqueur de l'égalité des genres.

32. La capacité d'ONU-Femmes à mettre en œuvre son mandat de coordination a des répercussions sur la vie des femmes et des filles. Par exemple, en 2023, en tant que coprésidente de l'équipe spéciale interinstitutions sur les mesures temporaires

spéciales, ONU-Femmes a lancé le portail d'information des Nations Unies sur les quotas de femmes (UN Gender Quota Portal). Le portail a été très utile au Kenya : les données comparatives ont en effet permis d'alimenter les consultations menées à l'échelle du pays sur la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles relatives à la représentation des femmes dans les fonctions électives.

33. Un ratio déséquilibré entre les ressources ordinaires et les autres ressources ne permet pas à ONU-Femmes de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des normes et des règles relatives à l'égalité des genres, de coordonner efficacement l'ensemble du système des Nations Unies, d'intervenir rapidement face aux crises et aux conflits, de mener des recherches pertinentes pour éclairer l'élaboration de politiques et la prise de décision, et de piloter des actions novatrices axées sur la recherche de solutions. Avec un financement inadéquat des ressources ordinaires et seulement 0,07 % des ressources statutaires à l'échelle du système qui lui sont allouées, ONU-Femmes risque d'être financièrement contrainte de réaliser des projets ponctuels à court terme, généralement cloisonnés, ce qui pourrait limiter ses activités essentielles de normalisation et de coordination destinées à obtenir des résultats intégrés.

34. ONU-Femmes est reconnaissante à son Conseil d'administration de continuer d'appuyer les efforts qu'elle déploie auprès des partenaires afin d'augmenter ses ressources ordinaires.

Charges

35. En 2023, les dépenses afférentes aux programmes¹⁶ ont atteint un sommet de 464,04 millions de dollars (441,3 millions en 2022), soit 84 % du montant total des dépenses (551,29 millions de dollars, contre 540,3 millions de dollars en 2022), et une hausse de 62 % par rapport à 2018 (285,7 millions de dollars). La plus grande partie des dépenses a été consacrée aux domaines d'action concernant les femmes et la paix et la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe, suivis de l'élimination des violences faites aux femmes ; la gouvernance et la participation à la vie publique ; l'autonomisation économique des femmes. L'allocation des ressources par domaine d'action s'aligne sur les tendances observées en matière d'investissement au cours de la période couverte par le plan stratégique précédent (2018-2021)¹⁷ et la première année du Plan stratégique 2022-2025.

¹⁶ Les dépenses afférentes aux ressources ordinaires disponibles et aux autres ressources, qui comprennent certaines dépenses liées à l'efficacité et à l'efficacité de l'organisation permettant à l'Entité d'exécuter son triple mandat.

¹⁷ Entre 2018 et 2021, les ressources ont été principalement affectées à la réalisation n° 5 du Plan stratégique, relative à la paix et la sécurité et à l'action humanitaire, suivie des réalisations n° 4 sur l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, n° 2 sur le leadership et la gouvernance, n° 3 sur l'autonomisation économique et n° 1 sur les normes et règles internationales.

Figure III
Dépenses totales par domaine d'action et par type de financement, 2023

(En millions de dollars des États-Unis)

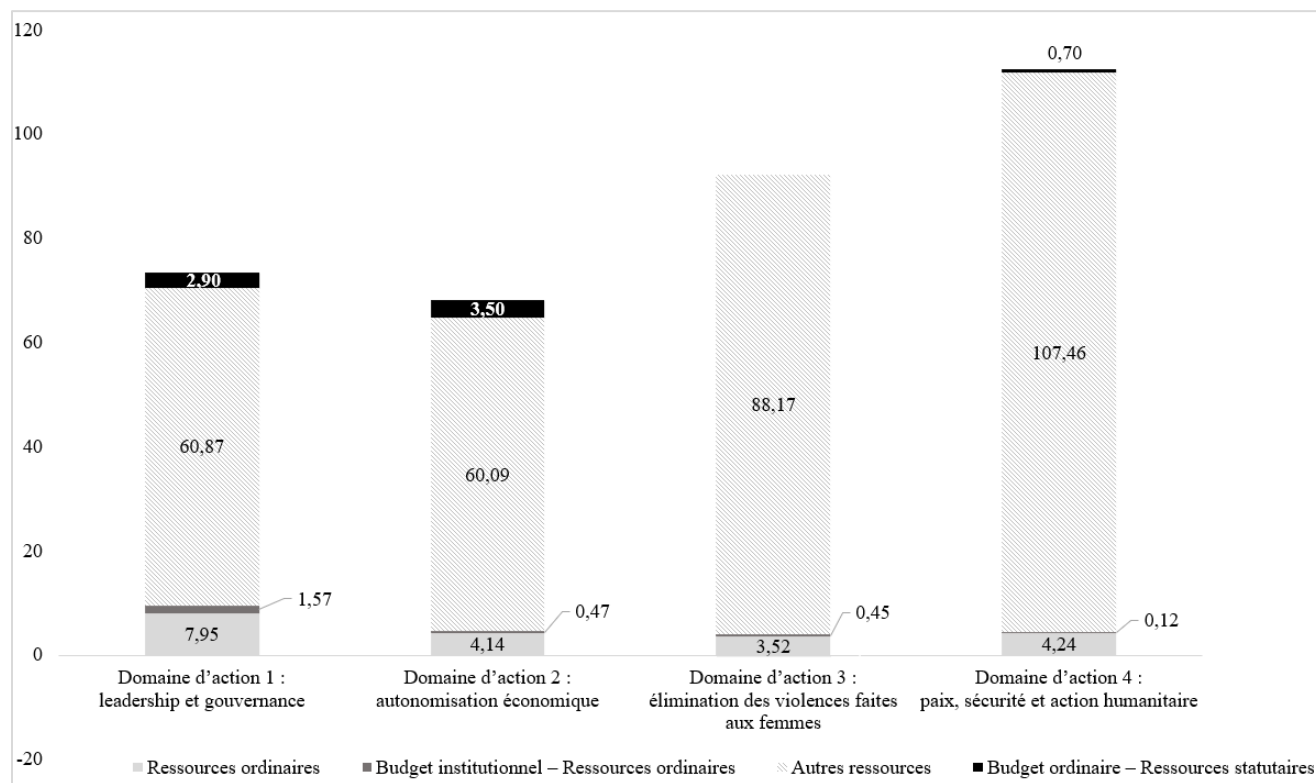
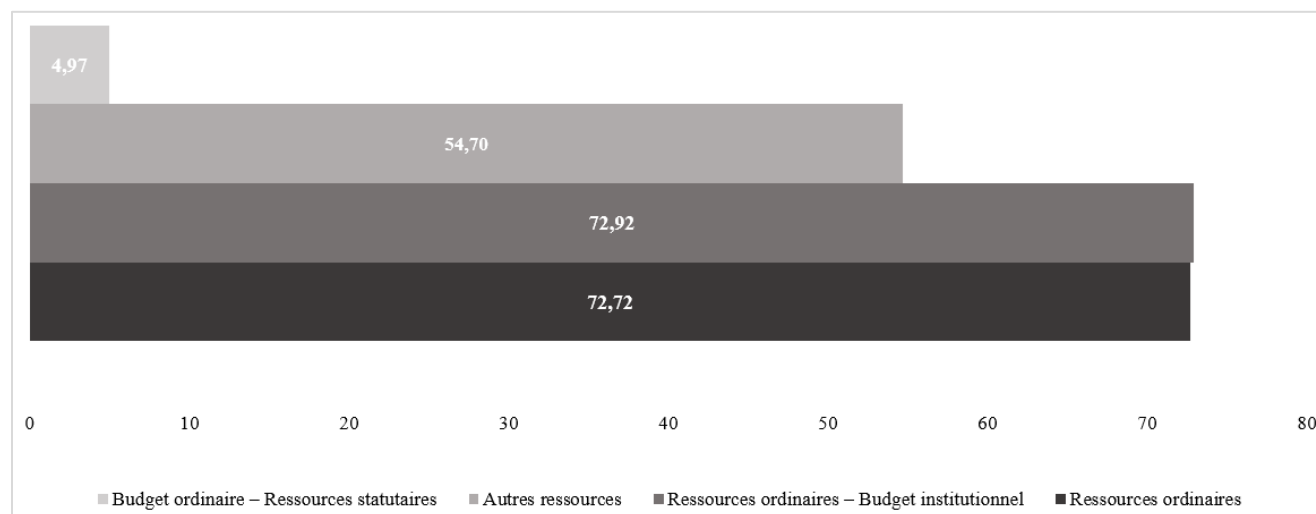


Figure IV
Dépenses totales pour les produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles par type de financement, 2023

(En millions de dollars des États-Unis)



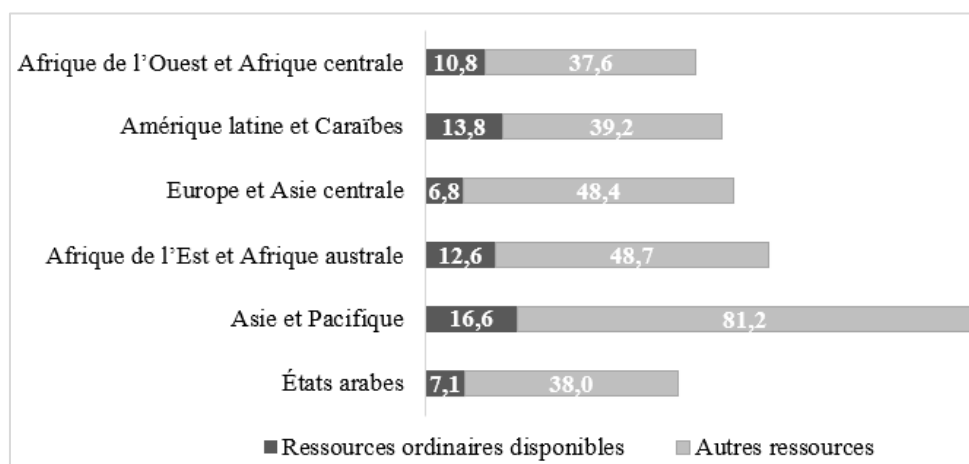
36. Le montant total des dépenses engagées au niveau régional a atteint le niveau record de 360,8 millions de dollars en 2023, en hausse par rapport à 2022 (341 millions de dollars). Le montant des dépenses engagées au niveau régional a

représenté 77,8 % du total des dépenses afférentes au programme. C'est en Afrique que la part des dépenses a été la plus élevée, suivie de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe et de l'Asie centrale, de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des États arabes.

Figure V

Dépenses engagées au titre des programmes par région (2023)

(En millions de dollars des États-Unis)

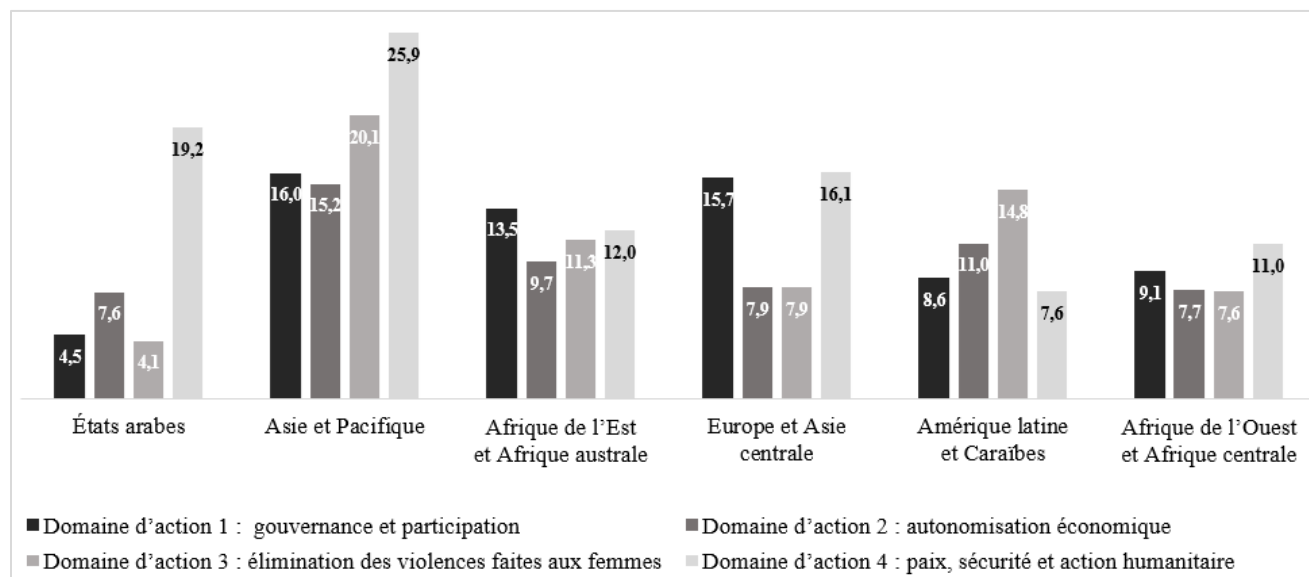


37. Les tendances en matière de dépenses au niveau régional reflètent une hiérarchisation stratégique et une adaptation aux contextes nationaux, y compris, par exemple, des niveaux d'investissement plus élevés dans les domaines suivants : la paix, la sécurité et l'action humanitaire dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Europe et en Asie centrale ; l'élimination des violences faites aux femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes ; la gouvernance en Europe et en Asie centrale.

Figure VI

Répartition régionale des dépenses par domaine d'action, 2023

(En millions de dollars des États-Unis)

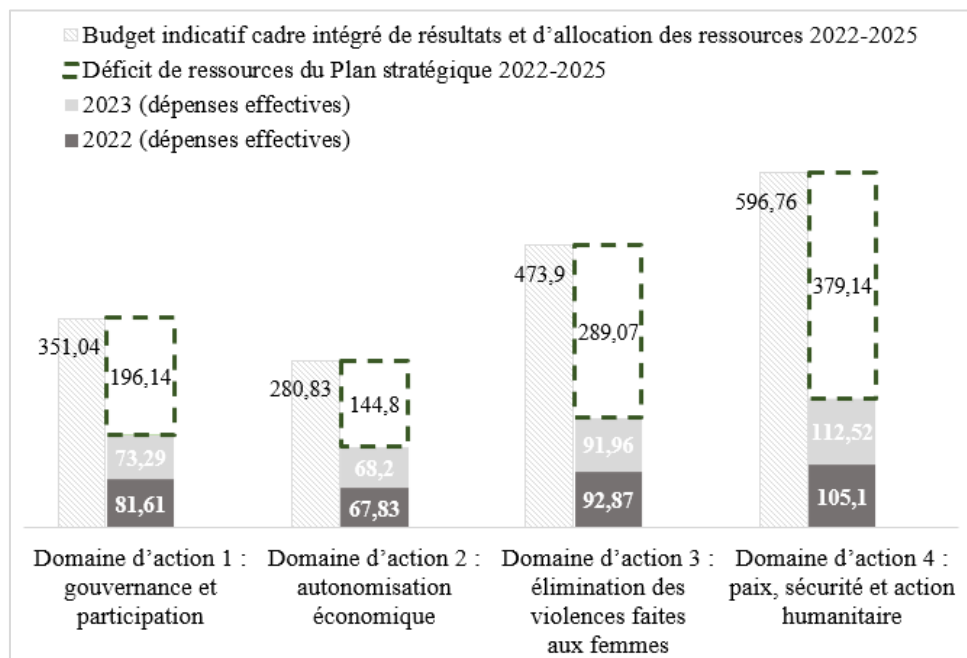


38. En 2023, 693,4 millions de dollars, soit 41 % du budget prévu, ont été alloués aux quatre domaines d'action du Plan stratégique 2022-2025. Un déficit de ressources de 1,009 milliard de dollars doit être mobilisé en 2024 et 2025 pour atteindre les objectifs sur quatre ans du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, approuvés par le Conseil d'administration.

Figure VII

Dépenses effectives par rapport aux prévisions indicatives d'affectation sur quatre ans¹⁸ par domaine d'action en 2022-2023

(En millions de dollars des États-Unis)



39. Les dépenses relatives aux domaines d'action 1 et 2 ont atteint 44 % et 48 % respectivement du budget indicatif quadriennal du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et sont étroitement alignées sur les niveaux d'investissement prévus, tandis que les domaines d'action 3 et 4 se situent respectivement à 39 % et à 36,5 %, soit en dessous des objectifs annualisés. L'analyse des dépenses oriente les mesures visant à garantir des investissements adéquats dans les domaines prioritaires. ONU-Femmes continuera de surveiller les dépenses tout au long de la période restante du plan stratégique.

¹⁸ Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour 2022-2025 est la projection de ressources sur quatre ans approuvée par le Conseil d'administration. Le budget intégré biennal (2022-2023) approuvé par le Conseil est une projection de ressources sur deux ans. Les variations entre le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et le budget intégré sont liées à la période de planification et au calendrier de ces documents, où sont prises en compte l'évolution et les tendances en matière de revenus à différents moments.

Priorités et possibilités d'investissement en faveur de l'égalité des genres

40. Les contributions des partenaires de financement ont de véritables conséquences sur la vie des femmes et des filles.

41. Un investissement supplémentaire de 3 millions de dollars sur trois ans dans le domaine de la gouvernance et de la participation à la vie publique pourrait aider 500 000 femmes à bénéficier d'une justice axée sur l'être humain et renforcer les efforts de promotion de l'adoption de lois tenant compte des questions de genre dans 20 pays, et un investissement supplémentaire de 10 millions de dollars permettrait d'améliorer les capacités budgétaires nationales dans 30 pays afin de mobiliser des ressources nationales en faveur de l'égalité des genres au moyen de l'adoption d'une politique budgétaire progressive. Avec un investissement de 15 millions de dollars supplémentaires, l'Entité pourrait atteindre 10 000 adolescentes et jeunes femmes pour renforcer leur rôle et leur donner les moyens de prévenir le VIH.

42. En ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, avec 10 millions de dollars supplémentaires, ONU-Femmes pourrait mettre en place de nouvelles plateformes permettant aux femmes d'accéder à la protection sociale, aux possibilités d'emploi et au financement, ce qui profiterait directement à 5 millions de femmes dans 20 pays. Un montant supplémentaire de 40 millions de dollars permettrait de renforcer les politiques, les institutions et les budgets dans 40 pays afin d'améliorer les services de soins et les infrastructures, et ainsi contribuer à la création de plus de 20 millions d'emplois décents pour les femmes, y compris dans les économies verte et bleue, tandis que 20 millions de dollars supplémentaires permettraient de favoriser la mise en œuvre des directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale afin de transformer les systèmes alimentaires, au service de la population et de la planète.

43. Une injection supplémentaire de 25 millions de dollars pour appuyer le domaine d'action relatif à l'élimination des violences faites aux femmes permettrait de combler les lacunes des programmes globaux concernant les villes sûres et les espaces publics sûrs et de fournir un appui au lancement de 25 initiatives en milieu rural, urbain, sur le lieu de travail et en ligne. Un financement supplémentaire de 30 millions de dollars aiderait les États membres à formuler des plans d'action et des stratégies multisectoriels à l'échelle de l'ensemble de l'administration sur la prévention de la violence à l'égard des femmes, ainsi qu'à intensifier les interventions fondées sur des données probantes et des pratiques pour prévenir la violence à l'égard des femmes dans 20 pays. Un financement supplémentaire de 12 millions de dollars permettrait de lancer un programme de prévention de la traite des personnes, tandis que 40 millions de dollars permettraient de renforcer la qualité des services essentiels de santé, de police, de justice et de protection sociale centrés sur les rescapées dans 20 pays présentant des taux de prévalence élevés.

44. En ce qui concerne la paix, la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe, un financement supplémentaire de 15 millions de dollars permettrait d'élargir le projet pilote d'ONU-Femmes visant à renforcer les capacités des jeunes femmes en matière de consolidation de la paix dans les crises complexes, qui a reçu plus de 4 500 demandes, de le faire connaître et d'accroître la demande de subventions pour les jeunes femmes occupant des fonctions de direction afin qu'elles puissent participer à d'importants travaux de consolidation de la paix sur le terrain. Enfin, un financement supplémentaire de 29 millions de dollars permettrait d'intensifier les programmes humanitaires dans 15 pays prioritaires, dont l'Afghanistan, l'Éthiopie, Haïti, le Mali, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen.

IV. Un financement souple et prévisible

45. Les 20 premiers partenaires fournisseurs de ressources ont versé des contributions d'un montant de 459,1 millions de dollars à ONU-Femmes, soit 82 % du montant total des contributions volontaires reçues en 2023. Les gouvernements allemand, finlandais, norvégien et suédois figurent parmi les cinq premiers contributeurs. Les États membres et la Commission européenne représentaient 15 des 20 principaux donateurs, ce qui démontre que le leadership des gouvernements et les partenariats avec ces derniers restent essentiels pour promouvoir l'égalité des genres. Le volume des contributions volontaires reçues par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et du Fonds pour la consolidation de la paix reflète la détermination d'ONU-Femmes à mettre en place des fonds de financement communs, ainsi que la valeur qu'elle accorde à ces fonds.

Tableau 4

Classement des 20 principaux partenaires de financement d'ONU-Femmes, 2023

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Classement</i>	<i>Partenaire de financement</i>	<i>Montant</i>
1.	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	51 942 943
2.	Suède	50 777 478
3.	Allemagne	39 499 391
4.	Finlande	31 831 844
5.	Norvège	30 685 942
6.	Commission européenne (y compris Initiative Spotlight)	32 520 573
7.	Suisse	22 783 539
8.	Australie	22 470 277
9.	Japon	20 861 365
10.	Canada	20 584 399
11.	États-Unis d'Amérique	18 817 041
12.	Danemark	18 664 022
13.	Fonds pour la consolidation de la paix (fonds d'affectation spéciale pluripartenaire)	16 288 368
14.	Royaume-Uni	14 952 263
15.	Italie	13 011 808
16.	République de Corée	12 467 140
17.	Pays-Bas	11 079 981
18.	Entités des Nations Unies	10 548 740
19.	Fondation Bill et Melinda Gates	9 239 502
20.	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	8 077 350

46. En 2023, 193 partenaires ont versé des contributions à ONU-Femmes (191 en 2022)¹⁹, soit une augmentation de 52 % depuis la création de l'organisation en 2011 (127 partenaires). La base de financement de l'organisation s'est diversifiée au fil du temps, les États membres représentant 45 % des contributeurs en 2023, contre 52 % il y a cinq ans et 68 % en 2011.

¹⁹ Ce chiffre tient compte des contributions statutaires de l'ONU.

47. Si la poursuite des efforts visant à diversifier les sources de financement est une priorité, les États membres restent les partenaires indéfectibles de l'Entité, avec 77 États (76 en 2022) ayant contribué aux ressources ordinaires²⁰ et 53 États (41 en 2022) ayant contribué aux autres ressources en 2023. Dans le prolongement de la tendance en matière de financement depuis l'exercice biennal 2020-2021, les États membres ont contribué à hauteur de 98 % des ressources ordinaires, les 2 % restants (soit 2,5 millions de dollars) provenant de 12 comités nationaux²¹. ONU-Femmes continue de soutenir les efforts déployés par les comités nationaux en vue de mobiliser des dons individuels, qui constituent la seule source viable permettant de mobiliser des ressources ordinaires supplémentaires.

48. En 2023, 153 partenaires (145 en 2022, 135 en 2021 et 62 en 2011) ont apporté 388,3 millions de dollars au titre des autres ressources à l'Entité, soit le volume le plus important enregistré à ce jour. Le nombre de partenaires fournisseurs d'autres ressources a augmenté d'une année sur l'autre depuis la création de l'Entité, parallèlement à la croissance globale des produits provenant des autres ressources. Cette tendance montre que l'Entité a réussi à diversifier sa base de donateurs et privilégie les sources externes pour les financements préaffectés.

49. ONU-Femmes apprécie les partenariats portant sur les autres ressources, lesquels permettent de renforcer les capacités dans les pays de programme, de promouvoir l'innovation, de reproduire les meilleures pratiques et de multiplier les résultats des programmes financés au moyen des ressources ordinaires. Cependant, sans une base solide de ressources ordinaires, ONU-Femmes risque d'obtenir moins de résultats en matière de développement, de bénéficier d'une moindre souplesse opérationnelle, de mobiliser plus difficilement d'autres financements et de faire face à une concurrence accrue et à une dérive des mandats. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans le rapport de 2024 sur la mise en œuvre de la résolution [75/233](#), lorsque le montant des autres ressources représente une part importante du financement global, cela peut fragmenter les ressources, en particulier si les autres ressources sont rigoureusement fléchées vers des projets spécifiques. En outre, dans cette situation, les entités des Nations Unies peuvent se lancer dans une course aux financements pour obtenir des ressources auprès des donateurs²².

50. Pour obtenir des résultats efficaces et protéger les ressources ordinaires disponibles pour l'Entité – conformément aux critères définis dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, selon lesquels les ressources ordinaires ne doivent pas servir à subventionner les autres ressources – ONU-Femmes appelle les partenaires à soutenir le calcul direct des coûts des projets (également appelés « services de facilitation des livraisons »). Cela permettra de s'assurer que les coûts associés aux projets financés au moyen des autres ressources sont entièrement et exclusivement imputés à ces projets, sans subvention provenant d'autres sources de financement.

51. Au total, 54 partenaires des administrations nationales²³ ont été à l'origine de 59 % (soit 229,4 millions de dollars) des contributions au titre des autres ressources, les 41 % restants (soit 158,8 millions de dollars) provenant de 99 donateurs appartenant à des catégories très diverses. Ces autres ressources comprennent les

²⁰ Parmi lesquels 19 États membres qui ont fourni des contributions en nature à ONU-Femmes en 2023.

²¹ Dont 40 486 dollars au titre des ressources ordinaires provenant de donateurs divers.

²² Conseil économique et social, rapport du Secrétaire général. *Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : financement du système des Nations Unies pour le développement*. [A/79/72/Add.1-E/2024/12/Add.1](#), 8 avril 2024.

²³ Y compris les administrations infranationales.

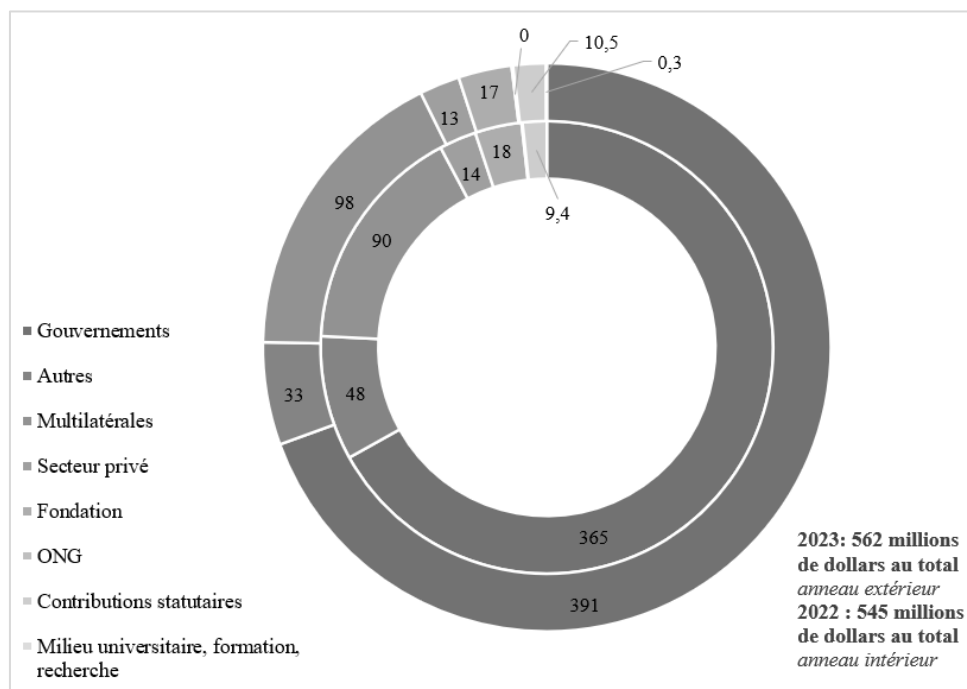
produits provenant de partenaires multilatéraux²⁴, qui ont versé un montant de 97,9 millions de dollars en 2023, en hausse par rapport à 2022 (89,5 millions de dollars). Les produits provenant de la Commission européenne, de l'Union européenne ou d'autres donateurs²⁵ (32,9 millions de dollars) ont diminué comme prévu par rapport aux 51 millions de dollars annuels en 2022 et 2021 et aux 75 millions de dollars de 2020, en raison de la réduction progressive de l'Initiative Spotlight.

52. Les produits provenant des partenaires du secteur privé se sont élevés à 30 millions de dollars (32,7 millions de dollars en 2022) et étaient composés de 2,5 millions de dollars de ressources ordinaires et de 27,5 millions de dollars d'autres ressources. Ce montant comprend 17 millions de dollars (20,2 millions en 2022) provenant de fondations et 7,9 millions de dollars provenant d'entreprises (5,6 millions en 2022).

Figure VIII

Contributions par source de financement entre 2022 et 2023²⁶

(En millions de dollars des États-Unis)



²⁴ Notamment des institutions financières internationales, des entités des Nations Unies et des fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies.

²⁵ D'après les normes relatives aux données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la catégorie « Autres » comprend les contributions de la Commission européenne et d'autres organisations telles que l'Union africaine.

²⁶ D'après les normes relatives aux données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la catégorie « Autres » comprend les contributions de la Commission européenne et d'autres organisations telles que l'Union africaine, et la catégorie « Multilatérales », celles des institutions financières internationales et des organismes des Nations Unies, ainsi que les transferts provenant des fonds de financement commun interorganisations des Nations Unies.

Diversification des sources de financement grâce aux dons individuels

53. ONU-Femmes a continué de diversifier efficacement les ressources ordinaires et de renforcer les efforts de collecte de fonds des comités nationaux. En 2023, les comités nationaux de l'Entité ont contribué à hauteur de 5,14 millions de dollars, dont 2,48 millions de dollars reçus au titre des ressources ordinaires (soit une augmentation de 24 % par rapport à 2022). Ce résultat a permis aux comités nationaux de se classer parmi les 17 principaux contributeurs de ressources ordinaires.

Tableau 5

Rendements des investissements réalisés dans le cadre des campagnes de collecte de fonds individuels²⁷

<i>Année</i>	<i>Campagne, par comité national²⁸</i>	<i>Investissement</i>	<i>Rendement réel (première année)</i>	<i>Rendement réel (troisième année)</i>
2019	Islande (émission télévisée)	200 000	0,50	2,91
2019	Pays-Bas (démarchage sur le terrain et collecte de fonds en ligne)	30 114	1,25	1,98
2019	Suède (démarchage en ligne et par téléphone)	39 326	0,87	1,50
2020	Pays-Bas (démarchage par téléphone)	25 488	0,87	2,65
2021	Allemagne (Facebook Messenger)	30 000	0,40	2,80
2021	Islande (collecte de fonds sur le terrain)	75 000	0,97	2,48
2021	Finlande (démarchage par téléphone)	103 000	0,40	2,77
2023	Australie (publicité en ligne et démarchage par téléphone)	199 999	1,37	2,68
2023	Finlande (démarchage sur le terrain)	92 871	0,94	2,75
2023	Finlande (démarchage par téléphone)	128 069	0,94	2,99
2023	Finlande (démarchage par téléphone)	152 055	2,08	2,74
2023	Allemagne (campagne de sensibilisation et de collecte de fonds en ligne)	251 299	0,92	2,70
2023	Islande (démarchage sur le terrain et collecte de fonds par téléphone)	364 037	1,08	3,10
2023	Pays-Bas (mise en place de parcours de donateurs)	174 552	1,31	2,70
2023	Nouvelle-Zélande (campagne en ligne et collecte de fonds par téléphone)	101 327	1,27	2,71
2023	Suède (démarchage en ligne de donateurs ponctuels et démarchage par téléphone)	44 590	1,82	2,71
2023	Royaume-Uni (programme de donation des grands donateurs)	183 599	0,71	3,18

²⁷ Montants convertis en dollars des États-Unis.

²⁸ Un autre exemple est celui du Comité national français qui a investi 60 000 dollars des États-Unis en 2019, ce qui lui a permis de collecter 78 790 euros auprès de 122 donateurs mensuels et de 649 donateurs ponctuels, et d'obtenir 129 000 euros de parrainages financiers directs et 30 000 euros de parrainage à titre gracieux pour le Forum sur l'égalité des sexes.

54. En 2023, 1,69 million de dollars ont été investis dans le cadre des efforts de dons individuels déployés par neuf comités nationaux d'ONU-Femmes pour relancer la collecte de fonds au moyen de démarchages sur le terrain, par téléphone et en ligne. Cet investissement devrait permettre de mobiliser environ 4,8 millions de dollars pour ONU-Femmes en trois ans.

55. Les comités nationaux ont continué de soutenir les appels d'urgence d'ONU-Femmes, et ont ainsi contribué à hauteur de près d'un million de dollars en 2023 aux ressources de l'Entité visant à répondre notamment aux crises en Afghanistan, à Gaza, au Soudan, en Türkiye et en Ukraine.

Financement des notes stratégiques

56. Les autres ressources affectées avec souplesse offrent une plus grande marge de manœuvre pour définir le type de résultats envisagés dans le Plan stratégique. Les autres ressources qui sont affectées avec souplesse et prévisibles au moyen de contributions pluriannuelles offrent les meilleures possibilités de renforcer l'efficacité et l'efficacité des dividendes en générant des économies sur les frais de transaction, de gestion et d'établissement de rapports et en facilitant la planification et la durabilité à plus long terme.

57. Les notes stratégiques constituent le principal moyen pour ONU-Femmes de recevoir des contributions affectées selon des critères souples. Elles sont le principal document de planification utilisé pour détailler les stratégies pluriannuelles, les résultats escomptés et les besoins en ressources d'ONU-Femmes au niveau national. Les notes stratégiques s'alignent sur les priorités nationales en matière de développement et sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui permet d'harmoniser les interventions et de favoriser les interventions conjointes.

58. Le financement direct des notes stratégiques réduit les coûts de transaction liés à l'élaboration et à la gestion des programmes et permet une allocation plus stratégique et plus souple des ressources pour obtenir des résultats porteurs de transformation. Le financement direct souple des notes stratégiques, qui confère à l'Entité le pouvoir discrétionnaire de distribuer les fonds entre ses différentes notes stratégiques, offre une plus grande marge de manœuvre que le financement direct partiellement souple, qui oblige à utiliser les fonds pour obtenir des résultats spécifiques. En 2023, 9,69 % (27,4 millions de dollars) des autres ressources ont été affectées aux notes stratégiques, contre 6 % (19,5 millions de dollars) en 2022 et 8 % (22 millions de dollars) en 2021²⁹. ONU-Femmes encourage ses partenaires financiers à donner la priorité au financement des notes stratégiques au niveau national.

Cadres de partenariat stratégique

59. Les cadres de partenariat stratégique, qui reposent sur de bonnes performances et une gestion financière responsable, offrent une plus grande souplesse pour investir dans des priorités stratégiques communes. Le cadre de partenariat entre l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, l'Agence norvégienne de coopération pour le développement et ONU-Femmes fournit un soutien au financement thématique à l'appui du triple mandat d'ONU-Femmes aux niveaux mondial, régional et national, en apportant un soutien financier important aux travaux relatifs à la participation des femmes à la vie politique et à la gouvernance, aux femmes et à la paix et à la sécurité, à la réduction des risques de catastrophes et à l'action humanitaire. La phase III du cadre de partenariat (2022-2025), d'un montant

²⁹ D'après l'indicateur SP_O_5A (examen sur dossier).

de quelque 44,7 millions de dollars³⁰, permet à ONU-Femmes de s'attaquer aux priorités thématiques et de renforcer les capacités là où elles sont le plus nécessaires.

Renforcement des partenariats avec les institutions financières internationales

60. ONU-Femmes continue de renforcer la collaboration et les partenariats avec les institutions financières internationales et les institutions de financement du développement pour influencer sur les flux financiers et réorienter les priorités de financement à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. Dans ce contexte, en 2023, les partenariats ont été menés selon les modalités suivantes :

a) Des **partenariats stratégiques**, visant à assurer une collaboration continue dans de multiples domaines grâce à des mémorandums d'accord, tels que ceux conclus avec la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement, la Banque asiatique de développement, la Société andine de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ;

b) Des **partenariats techniques**, visant à assurer une collaboration spécifique, par exemple des travaux conjoints de recherche, de publication ou de renforcement des capacités, tels que les partenariats établis avec la Société financière internationale, la Banque de développement des Caraïbes et le Fonds monétaire international ;

c) Des **partenariats financiers**, qui consistent principalement à appuyer la mise en œuvre de projets permettant à ONU-Femmes d'aider les gouvernements qui en font la demande à mettre en œuvre des prêts et de leur fournir une assistance technique. En 2023, ONU-Femmes a reçu 1,6 million de dollars grâce à des accords conclus avec les banques de développement africaine et asiatique. Un montant supplémentaire de 6,1 millions de dollars a été reçu dans le cadre d'un accord tripartite avec la Banque mondiale et le Gouvernement sud-soudanais.

Accords de financement pluriannuels

61. Les États Membres sont appelés, dans le pacte de financement, à augmenter la part des contributions pluriannuelles afin de rendre les financements plus prévisibles et de soutenir la planification stratégique des programmes à long terme, ainsi que l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des programmes.

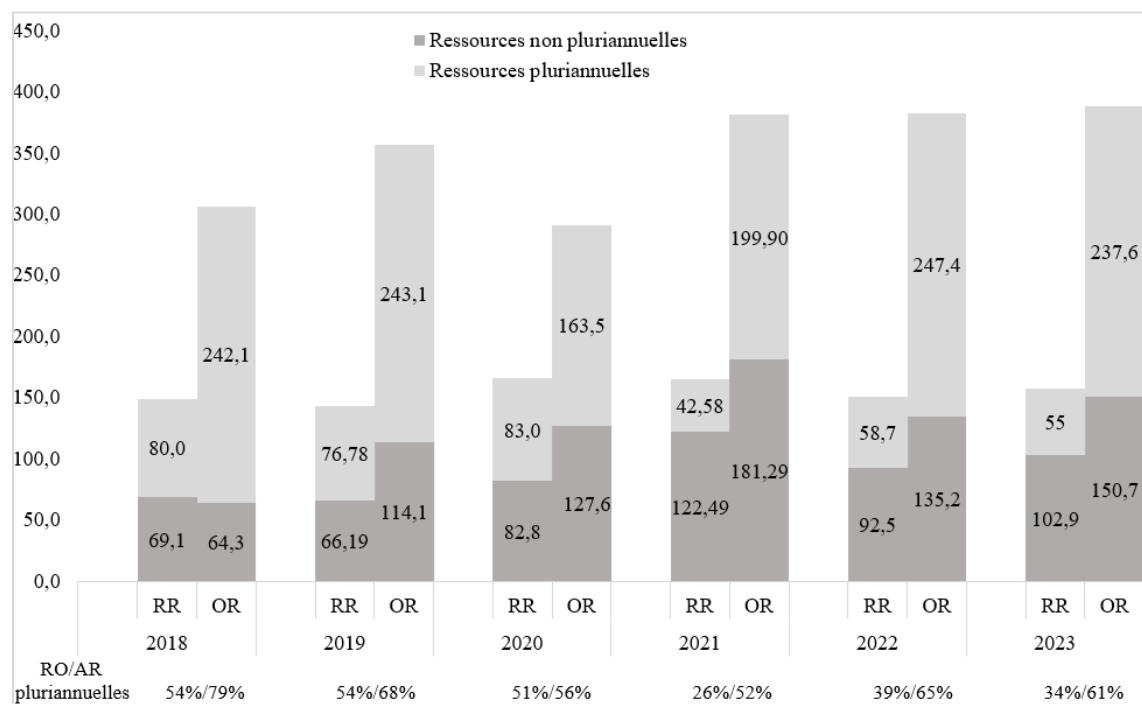
62. Les accords de financement pluriannuels favorisent les actions durables et aident à obtenir les meilleurs résultats possibles pour les femmes et les filles. En 2023, 55 millions de dollars³¹, soit 34 % des ressources ordinaires, ont été versés dans le cadre d'accords pluriannuels, contre 39 % en 2022. De nouveaux accords pluriannuels sur les ressources ordinaires ont été signés en 2023 avec les gouvernements danois et luxembourgeois. Le volume des produits provenant d'accords pluriannuels concernant d'autres ressources a diminué, représentant 61 % des contributions préaffectées en 2023 (237,6 millions de dollars sur 388,3 millions de dollars), contre 65 % en 2022.

³⁰ La valeur totale de la phase III est de 434 millions de couronnes suédoises et de 18,436 millions de couronnes norvégiennes.

³¹ Ne tient pas compte des ressources ordinaires en nature évaluées à 1,4 million de dollars.

Figure IX
Part des engagements et accords pluriannuels par type de ressources
(2018-2023)³²

(En millions de dollars des États-Unis)



Financement commun interinstitutions

63. Les fonds de financement commun interinstitutions sont une forme de financement préaffecté de meilleure qualité favorisant une meilleure cohérence et coordination. Ils sont passés de 50,5 millions de dollars en 2018 à 106,9 millions de dollars en 2023, et représentent 19 % du total des contributions volontaires³³. En 2023, ONU-Femmes a continué de se mobiliser en faveur de la mise en œuvre des programmes conjoints, qui représentent 30 % des dépenses de programme qu'elle engage (139 millions sur 464,04 millions de dollars).

³² La valeur totale des engagements au titre des ressources ordinaires comprend les accords pluriannuels signés avec des États membres ainsi que les annonces de contributions, et représente le total des contributions reçues au cours d'une année. Pour les autres ressources, la valeur totale est le montant d'un accord (dont les annonces de contributions, les contrats-cadres, les lettres et les accords) pendant l'année de signature. Lorsqu'un accord est signé dans une devise autre que le dollar des États-Unis, les produits futurs sont calculés sur la base du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en décembre de l'année civile au cours de laquelle l'accord a été conclu.

³³ À des fins de comparaison, les chiffres ont été recalculés pour inclure le financement multilatéral provenant des institutions financières internationales et le financement reçu au titre de l'initiative Spotlight.

Tableau 6
Part du financement commun interinstitutions dans le montant total des contributions reçues, en pourcentage (2018-2023)

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Financement interinstitutions</i>	<i>Contributions volontaires</i>	<i>Part du financement interinstitutions dans les contributions volontaires</i>
2018	50,5	384,3	13 %
2019	132,2	500,4	26 %
2020	143,2	538,9	26 %
2021	134,2	546,3	24 %
2022	112,5	536,0	21 %
2023	106,9	552,4	19 %

64. En 2023, environ 44 % des programmes conjoints des Nations Unies portaient sur l'objectif de développement durable n° 5 et l'égalité des genres (38 % en 2021), ce qui témoigne de l'intérêt porté à l'égalité des genres dans la programmation conjointe. Dans le même temps, une étude réalisée en 2023 a révélé que seuls 38 % des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires utilisant le marqueur de l'égalité des genres allouaient au moins 15 % de leur financement à des programmes dont l'objectif principal était l'égalité des genres³⁴.

V. Financement de l'égalité des genres et Plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2022-2025

Objectifs en matière de ressources pour 2024-2025

65. L'objectif défini pour 2024-2025 dans le budget intégré d'ONU-Femmes est de recevoir 1,03 milliard de dollars de contributions volontaires (200 millions de dollars par an au titre des ressources ordinaires et 315 millions de dollars par an au titre des autres ressources), avec 87,5 % des ressources totales consacrées aux activités de développement. L'objectif fixé en matière de ressources ordinaires reflète une croissance nulle par rapport à l'exercice 2022-2023, ainsi qu'une croissance également nulle du budget institutionnel. Les autres ressources ayant dépassé la barre des 300 millions de dollars par an depuis 2019, l'objectif de 315 millions de dollars reflète une croissance réaliste de 5 % par rapport à l'objectif fixé pour 2022-2023.

66. Le projet de budget intégré est présenté selon la méthode harmonisée convenue avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, et les objectifs de ressources sont basés sur l'analyse de l'environnement et des tendances de financement, y compris des incertitudes liées aux crises complexes, aux pressions inflationnistes et au durcissement des conditions financières.

Investissements dans des activités en faveur des femmes et des filles

67. Investir dans des activités en faveur des femmes et des filles, c'est investir dans des sociétés durables. Dans le contexte actuel marqué par des crises complexes et prolongées, les enjeux sont considérables. Les femmes et les filles continuent d'être particulièrement touchées par les crises. La violence à l'égard des femmes est

³⁴ Bureau des services de contrôle interne, *Synthesis Review on Advancing Gender Equality in the United Nations Secretariat*, juillet 2023.

omniprésente : en moyenne, plus de cinq femmes ou filles sont tuées toutes les heures dans le monde par un membre de leur famille ; la participation des femmes à la vie politique a stagné, n'ayant augmenté que de 0,9 % entre 2021 et 2023 ; la participation des femmes au marché du travail est bien inférieure à celle des hommes (47 % et 72 %, respectivement), les femmes continuant à consacrer chaque jour trois fois plus de temps que les hommes aux soins non rémunérés.

68. Les niveaux actuels d'investissement en faveur des femmes et des filles ne sont pas à la hauteur de l'étendue et de l'ampleur des défis à relever. Le financement des initiatives en faveur de l'égalité des genres n'est toujours pas viable. Sur un total de 46,5 milliards de dollars de dépenses des Nations Unies liées aux objectifs de développement durable en 2021, seuls 3 % étaient liés à l'objectif n° 5. Selon les données relatives à 2021-2022, seule 4 % de l'aide publique au développement bilatérale disponible a été consacrée à des travaux dont l'objectif principal était l'égalité des genres.

69. ONU-Femmes est déterminée à améliorer la communication des résultats obtenus grâce aux ressources qui lui sont confiées. Il s'agit notamment de démontrer la valeur unique de l'Entité au sein du système des Nations Unies, ainsi que sa contribution à l'obtention de résultats pour les femmes et les filles, au moyen de l'amélioration de la compilation et de la communication d'exemples de résultats probants obtenus à tous les niveaux, en s'appuyant sur des données solides concernant les trois dimensions de son mandat. Les initiatives visant à renforcer le suivi et la communication internes des résultats et l'établissement de rapports à ce sujet sont complétées par des efforts visant à améliorer activement la responsabilité quant aux contributions reçues. Par exemple, le portail de la transparence, interactif et accessible au public, affiche désormais les réalisations d'ONU-Femmes par rapport aux objectifs du Plan stratégique, ainsi que les ressources et les résultats des programmes de pays et les contributions des partenaires financiers.

70. Le volume et le type des fonds affectés à ONU-Femmes sont un facteur déterminant de la manière dont l'Entité, avec ses partenaires du monde entier, assure ses fonctions normatives, opérationnelles et de coordination, y compris les efforts qu'elle déploie pour aboutir à des décisions de financement permettant d'appuyer une action plus large en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

VI. Conclusion

71. La capacité d'ONU-Femmes à tirer parti des possibilités offertes par le Sommet de l'avenir et du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour faire progresser l'égalité des genres au cours des années restantes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépend de l'obtention de volumes adéquats de financements prévisibles et souples.

72. ONU-Femmes remercie tous les partenaires financiers pour leurs contributions aux efforts de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en 2023.

73. Si toutes les contributions à l'Entité sont appréciées et leur utilisation optimisée, ONU-Femmes souhaite remercier les partenaires de financement qui ont donné la priorité aux contributions souples, conformément aux principes du pacte de financement. Cela inclut les ressources ordinaires, en particulier celles qui sont fournies dans le cadre d'accords pluriannuels, et les autres ressources affectées avec souplesse, telles que le financement direct des notes stratégiques d'ONU-Femmes, qui constituent des plans essentiels permettant d'obtenir des résultats en faveur des femmes et des filles au niveau national.

74. ONU-Femmes continuera de collaborer avec le Conseil d'administration, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, afin d'encourager l'augmentation de la part des financements souples et de qualité à l'appui du triple mandat de l'Entité.

VII. Éléments de décision

75. Le Conseil d'administration est invité à :

a) Prendre note avec satisfaction du rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU Femmes (UNW/2024/x), et à encourager ONU-Femmes à continuer de s'engager dans le dialogue structuré avec les États membres concernant l'alignement des ressources avec les résultats prévus dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 et conformément aux engagements se renforçant mutuellement concernant le pacte de financement ;

b) Noter qu'il importe de disposer de ressources ordinaires suffisantes, prévisibles et versées en début d'année, qui sont essentielles pour qu'ONU-Femmes puisse assurer ses fonctions normatives, opérationnelles et de coordination concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et réponde de manière stratégique aux situations complexes dans les domaines interconnectés de l'action humanitaire, du développement et de la paix ;

c) Noter qu'il importe de disposer d'autres ressources souples et pluriannuelles, en particulier par le financement direct des notes stratégiques d'ONU-Femmes, qui permettent d'aligner les programmes sur les priorités nationales en matière de développement et de promouvoir la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) Souligner l'importance de financer les activités de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes afin de soutenir les travaux d'ONU-Femmes, compte tenu des progrès limités réalisés pour 85 % des indicateurs de l'objectif de développement durable n° 5.